

DOSSIER DE PRESSE

ANNÉE BIODIVERSITÉ ANGEVINE



2010 / Année Internationale de la Diversité Biologique

Angers



Sommaire

| | |
|---|------|
| → Introduction | p.3 |
| → Qu'est-ce que la biodiversité ? | p.4 |
| → Temps forts 2010 | p.5 |
| ▪ Les 1600 pandas | p.5 |
| ▪ Des rendez-vous découverte | p.5 |
| ▪ Des visites | p.7 |
| ▪ Des expos | p.8 |
| → L'engagement de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole | p.11 |

Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr
83, rue du Mail – BP 80529 – 49105 Angers Cedex 02
Tél. : 02 41 05 40 33 - Fax : 02 41 05 39 29

Introduction

Face aux enjeux et aux politiques engagées à toutes les échelles, Angers marque son ambition de préservation de la nature depuis plusieurs années. La biodiversité est inscrite dans les projets et actions initiés par la Ville et la communauté d'agglomération.

→ L'année de la biodiversité

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2010 « Année internationale de la biodiversité » de manière à alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. Ses objectifs sont :

- de renforcer la prise de conscience des citoyens sur l'importance de la sauvegarde de la biodiversité ainsi que sur les menaces qui pèsent sur elle ;
- de sensibiliser l'opinion à propos des réalisations déjà menées par les communautés et les gouvernements pour sauvegarder la biodiversité ;
- d'encourager les personnes, les organisations et les gouvernements à prendre les mesures immédiates nécessaires pour stopper la perte de biodiversité ;
- de promouvoir des solutions innovantes pour réduire les menaces envers la biodiversité ;
- d'initier un dialogue entre les parties prenantes au sujet des mesures à prendre pour la période post-2010

Au niveau national, un appel à projets a été lancé par le Ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable. Angers a choisi d'y répondre afin de poursuivre son engagement face à la conservation de la biodiversité.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole initient aujourd'hui une réflexion dans la perspective d'élaborer un plan biodiversité sur l'ensemble du territoire.

Qu'est-ce que la biodiversité ?

→ Définition

L'utilisation du concept de biodiversité (ou de diversité biologique) est très souvent limitée à la diversité des espèces. Or, le terme est à la fois plus large et plus complexe. En effet, parler de biodiversité implique trois niveaux de connaissance :

- **la diversité des espèces** qui correspond, pour une aire géographique donnée, au nombre d'espèces et au nombre d'individus au sein d'une espèce.
- **la diversité génétique** qui se définit par la variabilité génétique au sein d'une population ou d'une espèce.
- **la diversité des écosystèmes** qui fait référence aux différents habitats terrestres et maritimes et aux facteurs qui les caractérisent.

La convention pour la diversité biologique en donne la définition suivante : « *la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre les espèces et ainsi que celle des écosystèmes* ».

→ Enjeux

Aujourd'hui, les chiffres décrivant l'état de la biodiversité sont alarmants. On dénombre environ 1.9 million d'espèces connues dans le monde. Parmi elles, 41 000 sont surveillées par l'Union Internationale de Conservation de la Nature et plus de 16 000 sont placées sur liste rouge.

La biodiversité est source d'enjeux écologiques, économiques et sociaux. De ce fait, elle est indissociable des fondements du développement durable. En effet, le développement humain est intimement lié à l'existence de la biodiversité. D'une part, la biodiversité est à l'origine de biens et de services utiles aux sociétés humaines (oxygène, nourriture, médicaments, vêtements...). Mais d'autre part, la consommation de ces biens et services a des impacts sur la biodiversité.

La biodiversité nous touche donc directement. C'est pourquoi des stratégies locales, nationales et internationales, sont mises en oeuvre pour la conserver à toutes les échelles. Angers s'inscrit dans cette volonté générale de protection de la nature, notamment en proposant aux citoyens un grand nombre d'activités pour mieux la connaître afin de mieux la protéger.

Les temps forts 2010

La Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, les communes de l'agglomération et les associations vous invitent à découvrir la biodiversité à travers de nombreux rendez-vous : visites, expositions, ateliers...

➔ Lancement de l'année biodiversité avec l'arrivée des 1 600 pandas

Le 17 avril, la Ville d'Angers accueillera une exposition artistique réalisée par l'organisation mondiale de protection de l'environnement WWF, au jardin du mail de 10h à 18h.

Des stands tenus par la Ville d'Angers et le WWF proposeront des animations, des ateliers maquillage, des découvertes de la biodiversité...

➔ Des rendez-vous découverte

- **Samedi 24 avril – 14h** : présentation des symboles et mascottes de Chine
Institut Confucius des Pays de la Loire - 22 allée François-Mitterrand – Angers - 02 41 95 53 52 - www.confucius-angers.eu

- **Du 26 au 30 avril** : jardins scènes : tous à vos plants !
Parcours sensoriel créé par les services municipaux dans le jardin de la mairie d'Écouflant.
Le 27 avril à 20h : soirée échanges-rencontres sur les bonnes pratiques environnementales avec la participation d'experts.
Le 30 avril à 20 h 30 : diffusion de « Guerre et paix dans le potager »
Salle des fêtes d'Écouflant.
Renseignements : mairie d'Écouflant : 02 41 41 10 00

- **Samedi 15 mai** : la nuit des musées
À 20h : représentation de *Pierre et le loup* de Sergei Prokofiev avec les professeurs du Conservatoire à rayonnement régional d'Angers.
Muséum d'histoire naturelle - 43, rue Jules Guitton - entrée gratuite - www.angers.fr/museum

De 21h à minuit : promenade nocturne avec jeux de lumière dans l'arboretum, animation musicale par les élèves du Conservatoire à rayonnement régional d'Angers.

Rue du château d'Orgemont - Angers - entrée gratuite

▪ **Samedi 22 mai** : fête de la nature

De 10h à 12h : la mare du jardin bio

Découverte étonnante de la richesse écologique et des habitants insolites de ce petit trou d'eau !

Renseignements/ réservation : Maison de l'environnement - Angers - 02 41 22 32 30- Gratuit

De 13h à 19h : la biodiversité près de chez nous

Partez à la découverte des Basses Vallées Angevines et découvrez l'espèce emblématique : l'énigmatique râle des Genêts.

À Bouchemaine sur le chemin de halage entre le club nautique et le parc du Petit-Serrant.

Renseignements : LPO Anjou 02 41 44 44 22 - www.lpo-anjou -

<http://bassesvalleesangevines.n2000.fr/>

▪ **Du 28 mai au 6 juin** : 10 ans du jardin bio

Le 28 mai à 20h : soirée anniversaire « *Les pieds sur terre, la tête dans les nuages* »

Au programme visite commentée du jardin, concert radiophonique « Nuage » avec la compagnie Atelier de Papier et desserts gourmands... bio bien sûr !

À partir de 8 ans

30 mai et 6 juin à partir de 13h30 : visites théâtralisées du jardin bio avec la compagnie de la Roulotte. Venez découvrir le jardin bio à travers des saynètes mettant en scène arbres, légumes...

Renseignements/réservation : Maison de l'environnement - Angers - 02 41 22 32 30- Gratuit

▪ **1^{er} juin – 20h** : projection de « Guerre et paix au potager »

Un conte original et humoristique sur les aventures extraordinaires des créatures du potager.

Aux 400 coups. Renseignements/ réservation : Maison de l'environnement - Angers - 02 41 22 32 30

▪ **Du 11 au 13 juin** : le jardin sous toutes ses formes

Faire prendre conscience de la diversité des cultures, plantes, haies bocagères, traitements naturels, des gestions éco-citoyennes, et définir ce que l'on peut faire chacun concrètement.

Cantenay Epinard. Renseignements : Mairie Cantenay Epinard – 02 41 32 13 26

- **Dimanche 13 juin** : journées nature pour les juniors

Découverte de la nature, la pêche, l'arc, avec l'association Faune Sauvage en partenariat avec la fédération de pêche.

Renseignements/ réservation : Maison des chasseurs, Les Basses Broses - 49072 Bouchemaine - 02 41 72 15 00
- **Samedi 19 juin – 10h à 17h** : atelier croquis naturaliste

Croquer la nature pour mieux la découvrir, c'est ce que vous proposera Olivier Loir, artiste naturaliste.

Ile Saint-Aubin. Tarifs : 11,50€ et 2,10€ pour les moins de 15 ans. Renseignements/ réservation : Maison de l'environnement - Angers - 02 41 22 32 30
- **Du 25 au 28 juin** : les Écofolies

Une programmation riche et éclectique pour cette seconde édition avec de nombreux ateliers et animations, des visites commentées, des spectacles, des projections cinéma et des concerts. Achetez bio au marché nocturne du samedi et mangez sain et naturel grâce aux différents stands de restauration du festival.

Saint-Barthélemy-d'Anjou – Renseignements : ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou -02 41 96 12 80 - www.ville-saint-barthelemy-anjou.fr - Gratuit
- **Entre le 1^{er} et le 10 juillet de 17h à 18h30** : à la découverte de la fauche sympa

Découvrez les principes de la fauche sympa avec un agriculteur impliqué dans la protection des espèces.

Ile Saint-Aubin – Les dates seront confirmées quelques jours avant (fonction des aléas météorologiques) + 8 ans - Renseignements/ réservation : Maison de l'environnement – Angers - 02 41 22 32 30 – Gratuit
- **30 août** : le monde des abeilles

Découverte de la vie des abeilles et du métier d'apiculteur.

Renseignements/réservation : Maison de l'environnement - Angers - 02 41 22 32 30 - Gratuit
- **19 octobre - 20h30** : conférence dédicace de Jean-Marie Pelt

Partenariat Muséum/Bibliothèque municipale

Président de l'Institut Européen d'Écologie, chroniqueur radio et télé, il vous donne rendez-vous à l'occasion de la sortie de son dernier livre « les dons précieux de la nature ».

À la bibliothèque Toussaint - 49, rue Toussaint - Angers

➔ Des visites

- **Du 5 au 30 juin : RDV aux jardins**

Samedi 5 juin de 10h à 12h : visite du jardin des Biotopes

Inscription obligatoire au muséum des sciences naturelles de la Ville d'Angers : 02 41 05 48 50

Samedi 5 juin de 15h à 17h : visite des quatre jardins de l'arboretum

Inscription obligatoire à la direction Parcs et jardins de la Ville d'Angers : 02 41 22 53 26

Dimanche 6 juin de 15h à 17h : visite des quatre jardins de l'arboretum

Inscription obligatoire à la direction Parcs et jardins de la Ville d'Angers : 02 41 22 53 26

Les mercredis 9, 16, 23 et 30 juin de 14h30 à 16h : visite du jardin des Biotopes

Inscription obligatoire au Muséum des sciences naturelles de la Ville d'Angers : 02 41 05 48 50

- **Tous les mercredis de mai à octobre de 14h à 16h** : visites des parcs et jardins de la Ville d'Angers

Mercredi 2 juin : les parcs Saint-Nicolas (parcours pédestre de 2h)

Un sentier de découverte en promenade haute, combe et lande : flore, paysage et gestion écologique.

Mercredi 16 juin - Les arbres dans la ville (parcours pédestre de 2h)

Un circuit en centre ville pour découvrir la gestion écologique du patrimoine arboré.

Mercredi 23 juin - Conifères et feuillus (jeux découvertes pour adultes et enfants)

Arbres aux écorces décoratives, formes originales pour les grands conifères (pin Napoléon, séquoia vert, junipérus), parfums et floraison pour les feuillus (callicarpa, sophora, tulipier, néflier, continus).

Mercredi 30 juin - Cimetière Est, patrimoine et gestion écologique

Présentation d'une partie de son patrimoine (histoire, personnages angevins) et explication de la gestion écologique du site.

Mercredi 21 juillet - Les arbres du jardin des Plantes (jeux découvertes pour adultes et enfants)

Plus de 400 arbres dans cet écrin de 4ha dont certains étonnent de par leurs formes, leurs couleurs et leurs écorces décoratives.

Toutes les dates sur : www.angers.fr

Réservation obligatoire auprès d'Angers Loire Tourisme au 02 41 23 50 00 - Tarif plein : 3 € - Tarif réduit : 1,5 € - Gratuit pour moins 12 ans

- **Du 15 mai au 31 août** : visites de l'île Saint-Aubin

Animations et sorties sur l'île proposées par la Ligue de Protection des Oiseaux, l'Ablette angevine, l'association Faune Sauvage et la Maison de l'environnement.

Renseignements : Maison de l'environnement - Angers - 02 41 22 32 30

➔ Des expos

- **Du 1^{er} au 30 avril** : « Le panda géant de Chine »

Institut Confucius des Pays de la Loire - 22 allée François-Mitterrand - Angers - 02 41 95 53 52 - www.confucius-angers.eu

- **Du 7 mai 2010 au 2 janvier 2011** : « Biodiversité : le muséum sort de sa réserve ».

Le muséum des sciences naturelles présente aux Angevins la biodiversité telle que nous la connaissons aujourd'hui à l'échelle mondiale et locale. 1,8 million d'espèces sont connues, il en resterait entre 10 et 100 millions à découvrir. L'exposition sensibilise aux différents enjeux contemporains de la biodiversité - menaces, sources de médicaments, d'aliments, équilibres écologiques - et présente de nombreux spécimens sortis des réserves ou nouvellement naturalisés.

Visites guidées de l'exposition :

Le 13 juin de 14h30 à 16h (visite nature & découvertes dans le cadre de la journée mondiale des océans),

Le 19 septembre, visite pour les sourds et malentendants à 10h (à confirmer),

Le 24 octobre à 14h30 (dans le cadre de la fête de la science).



- **Du 1^{er} au 24 mai 2010** : « Avez-vous une mare près de chez vous ? »

Maison de l'environnement. Entrée libre.

- **Du 28 mai au 29 août** : « Jardiner au naturel, cultivons la diversité ! »

Maison de l'environnement. Entrée libre.

- **Du 1^{er} mai au 27 juin** : « Ces insectes à portée de main »

Ferme de l'île Saint-Aubin. Entrée libre.

- **Du 1^{er} juillet au 30 août** : « Flore et faune de notre région »
Ferme de l'île Saint-Aubin. Entrée libre.

➔ Des animations et activités toute l'année

- **Sensibilisation, activités, découvertes...**

Maison de l'environnement
Ville d'Angers
Avenue du Lac de Maine
49 000 Angers
Tél. : 02 41 22 32 30
maison.environnement@ville.angers.fr
www.angers.fr

- **Expositions, visites**

Muséum des sciences naturelles
Ville d'Angers
43 rue Jules Guitton
49 100 Angers
Tél. : 02 41 05 48 50
museum.histnat@ville.angers.fr

- **Visites, valorisation des pratiques respectueuses de la biodiversité**

Direction Parcs et jardins
Ville d'Angers
20, bd Lavoisier
49045 Angers cedex 01
Tél. : 02 41 22 53 00

- **Journées nature pour les juniors, sentiers de découverte de la nature bocagère**

Association Faune Sauvage
Maison des chasseurs
Les Basses Brosses
49072 Bouchemaine
Tél. : 02 41 72 15 00

- **Les basses vallées angevines**

Angers Loire Métropole
Service développement rural
83, rue du Mail- BP 80529
49 105 Angers Cedex 02

Tél. : 02 41 05 52 28

<http://bassesvalleesangevines.n2000.fr/> et www.angersloiremetropole.fr

▪ **Ligue pour la protection des oiseaux Anjou**

Maison de la confluence

49 080 Bouchemaine

Tél. : 02 41 44 44 22

accueil@lpo-anjou.org

▪ **Initiations pêche**

Ablette angevine

67, rue Saint-Nicolas

49 100 Angers

Tél. : 02 41 88 32 26

info@abletteangevine.com

Programme plus détaillé sur [angers.fr/biodiversité](http://angers.fr/biodiversite)

L'engagement de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

Au-delà des temps forts organisés en 2010 dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole mènent depuis plusieurs années des actions pérennes en faveur de la biodiversité autour de quatre axes majeurs :

- *L'amélioration de la connaissance,*
- *La sensibilisation,*
- *Les actions de préservation,*
- *La participation des acteurs.*

→ L'amélioration de la connaissance

Le **muséum des sciences naturelles** d'Angers, en tant que garant de la connaissance scientifique, diffuse des connaissances sur la biodiversité. Il préserve, développe et expose de précieuses collections, témoins de la diversité du monde vivant et de l'évolution de la nature. Au-delà de sa vocation scientifique, le muséum s'est doté d'une vocation à l'éducation à l'environnement. Il propose ainsi aux enseignants des fiches thématiques et pédagogiques adaptées à tous les niveaux de la scolarité (de la maternelle au lycée).

La **direction Parcs et jardins** de la Ville d'Angers a pour partie l'objectif d'améliorer la connaissance du grand public mais aussi du personnel en mettant en place et en incitant à employer de nouveaux modes de travail plus durables (« vers la zéro phyto », mesures agro-environnementales, entretien des espaces verts...).

→ La sensibilisation

Les visites des parcs et jardins de la ville permettent au grand public de se renseigner sur les pratiques respectueuses de l'environnement (choix de plantations raisonnés...). Ces visites permettent aussi de montrer l'exemplarité de la Ville en matière de respect de la biodiversité, et vise à plus long terme à modifier les comportements et la vision des citoyens. Enfin, elles permettent d'approfondir ses connaissances en botanique en redécouvrant la flore locale et la richesse préservée dans les parcs et jardins d'Angers.

La **maison de l'environnement** est un lieu privilégié de sensibilisation, de formation, d'information et d'éducation à l'environnement pour tous les publics. Ses actions vont dans le sens de la découverte de la nature et de l'environnement urbain. Cette année, elle met l'accent sur le thème de biodiversité en proposant tout une série d'animations et d'expositions autour de cette thématique.

Angers Loire Métropole, en collaboration avec les acteurs impliqués localement, a développé un programme pédagogique d'éducation des scolaires. Permettre aux enfants d'appréhender le territoire de façon globale et cohérente afin qu'ils développent une conscience citoyenne et environnementale est son objectif. Des demi journées découvertes animées par des acteurs locaux de la préservation et de l'éducation à l'environnement, sont ainsi proposées.

→ L'action angevine

▪ Les Basses Vallées Angevines

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole n'affichent pas qu'une simple volonté de préserver la biodiversité mais aussi une réelle capacité d'action. Le projet des Basses Vallées Angevines ainsi que l'instauration des mesures agro-environnementales sur le site des basses vallées constituent un bel exemple d'opération sur le territoire.

Une biodiversité remarquable

Les basses vallées angevines rassemblent 31 communes soit une superficie de 9 200 hectares composés en majorité de prairies inondables. Cette zone humide d'importance internationale selon la convention de RAMSAR est à ce titre un site unique pour la faune et la flore. Parmi les espèces d'oiseaux protégées sont recensées le Râle des Genêts - oiseau migrateur rare et protégé dont 60% de la population nationale réside dans les basses vallées (soit 3 000 couples environ) - et la Barge à queue noire - dont les basses vallées constituent un des plus grands lieux de rassemblement d'escale migratoire pour environ 15% de la population ouest européenne. Les Basses Vallées Angevines sont également une zone de ponte pour les brochets, un axe migratoire pour l'Aose, la lamproie et l'anguille, et un refuge pour les insectes xylophages.



Le râle des genêts



La barge à queue noire

Réseau Natura 2000

Compte tenu des multiples intérêts écologiques du site, elles ont été intégrées en 2004 au réseau écologique européen Natura 2000 dans une optique de préservation du patrimoine naturel. Les Basses Vallées Angevines sont à ce titre classées comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation) et comme ZPS (Zone de Protection Spéciale).

Un plan de gestion du site a été défini afin de mettre en œuvre les actions de préservation des milieux aquatiques (lutte contre les espèces invasives), boisés (maintien des boisements naturels et restauration du bocage) et prairiaux (maintenir des activités agricoles favorables à la biodiversité).

Deux contrats Natura 2000 ont été signés sur l'agglomération :

- Par l'association de l'Ablette angevine sur les canaux de l'île Saint-Aubin dont elle est propriétaire. Il consiste en un chantier de restauration et d'entretien du maillage bocager et de la ripisylve (végétation sur berge).
- À la Baumette, au pied du pont de prunier, l'association Faune Sauvage a remis une peupleraie - située en pleine zone inondable favorable aux oiseaux d'eau et aux oiseaux nicheurs - en prairie de fauche. Ce chantier a nécessité des travaux exceptionnels pour un site classé (broyage, rognage, nivellement du terrain).

Mesures agro-environnementales

Le projet de mesures agro-environnementales sur le site des Basses Vallées Angevines vient renforcer les souhaits et engagements d'Angers Loire Métropole en matière de protection des habitats naturels et des espèces menacées.

La stratégie consiste à préserver les pratiques d'agriculture intensive qui représentent l'activité dominante en intégrant des mesures visant à préserver la végétation riche et variée des prairies. Ces méthodes consistent à diversifier les modes de gestion des prairies : fauchages ou pâturage, à repousser les dates de fauches et à intégrer des bandes abris non fauchées.

Plus d'informations sur : <http://bassesvalleesangevines.n2000.fr/>

▪ **Les modes de gestion en faveur de « la biodiversité urbaine »**

Quelques exemples de la gestion des espaces verts de la Ville d'Angers :

Les associations végétales dans les jardins

Pour sa végétalisation, chaque ville utilise une palette végétale spécifique en fonction des éléments du climat, de la culture locale, de l'urbanisme...

Compte tenu du niveau des contraintes locales (absence de sol au sens agronomique du terme, pollutions, dégradations, etc.), la Ville d'Angers privilégie la palette horticole très riche par ses variétés, pour la végétalisation de ses espaces urbains.

À contrario, les espaces plus « naturels » qu'Angers a la chance de posséder comme l'île Saint-Aubin, le parc Balzac, le Lac de Maine, l'étang Saint-Nicolas, permettent l'usage de la riche flore indigène.

Parc de Balzac / refuge LPO

Depuis plusieurs années la Ligue de Protection des Oiseaux et la Ville d'Angers travaillent ensemble afin que les aménagements et la gestion du parc favorisent la faune et la flore naturelle. À ce titre, la Ligue de Protection des Oiseaux a délivré l'agrément « Refuge LPO – jardin d'oiseaux formule excellence » au parc.

Utilisation d'engrais verts au parc de Balzac

Le parc de Balzac, 50 ha, est composé de milieux différents : gazons classiques, sous bois, marais, dunes gazonnées, champs fleuris, zone de pâturage. Pour chaque type de

milieu, la Ville d'Angers a identifié un mode d'intervention adapté. Les engrais verts utilisés sur les champs fleuris permet d'éviter que le sol soit nu une partie de l'année et d'enrichir le sol.

Le jardin des biotopes

Fruit d'une collaboration entre la direction Parcs et jardins et le muséum des sciences naturelles, il est le reflet de la biodiversité locale et de sa fragilité. Différents biotopes du département ont été reconstitués sur 1300 m², divisés en 8 parcelles présentant chacune un échantillonnage représentatif des plantes des principaux écosystèmes angevins et ligériens : écosystème d'ombre, de schiste, calcaire, humide, etc.

Pose de nichoirs

En 2009, 51 nichoirs ont été installés dans 43 sites ayant fait l'objet d'un travail d'observation de la part de la Ligue de Protection des Oiseaux. La démarche se poursuit en 2010 au sein du jardin des plantes, du parc de l'arboretum, du parc du Pin, du parc du Hutreau, du cimetière de l'Est, du parc de Bellefontaine, du parc du Vallon, du parc Demazis, du parc d'Ollone, de la plaine de jeux Villechien, du jardin de l'Arceau et du parc de la Chalouère.

Les habitats écologiques

La Ville d'Angers préserve les habitats écologiques tels que les souches des vieux arbres. Dans les jardins, les arbres sénescents ou morts sur pied, une fois sécurisés pour le public, sont un formidable espace de vie pour une foule d'oiseaux d'insectes, de petits mammifères qui y trouvent abris, nourriture et lieux de reproduction.

Les ruches d'abeilles

La Ville d'Angers en lien avec l'Association Sanitaire Apicole Départementale installe des ruches d'abeilles au parc de l'arboretum afin de maintenir la biodiversité déjà présente. Les abeilles, en contribuant à la pollinisation de 80% des espèces de plantes à fleurs et à fruits de notre planète, soit plus de 200 000 espèces, jouent un rôle essentiel dans le maintien de notre biodiversité.

La lutte biologique

Afin de limiter l'utilisation de produits chimiques, la Ville d'Angers a mis en place des techniques écologiques limitant la dégradation par les parasites : lâcher d'insectes, fleurissement au pied des arbres, sedum au pied des arbres, pièges à phéromones, limitation des produits phyto, désherbage écologique, mécanique ou thermique.

→ La participation des acteurs

Dans le cadre de la politique de développement durable, la Ville d'Angers a souhaité développer une approche participative des problématiques environnementales et a ainsi créé le Conseil Local de l'Environnement, organe consultatif auprès des habitants et des associations.

Composé d'élus, d'habitants et d'associations, il a pour objectif de :

- construire un diagnostic partagé
- mutualiser les compétences des différents acteurs
- donner un avis consultatif sur les projets structurant de la Ville d'Angers en matière d'environnement
- susciter ou mener des actions partenariales (sensibilisation et éducation à l'environnement...)
- veiller à l'accessibilité des connaissances par le public pour lui permettre d'être acteur.

Plus d'infos sur ww.angers.fr